

LETTRE de M. l'INGENIEUR en CHEF des PONTS & CHAUSSEES relative aux travaux de protection à la Rivière St-Denis.

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées en date du 22 Mai 1957.

PONTS ET CHAUSSEES

Département de
la Réunion

SERVICE

d'ordre }
du } S 1511/406 P.C.
gistre }

Saint-Denis, le 22 Mai 1957

L'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées
du Département de la Réunion

à Monsieur le Maire de SAINT-DENIS

OBJET: Travaux de protection à la Rivière
St-Denis

REFER: Ma lettre n° S.607/472 du 4 Décembre 1956
Votre réponse n° 745 du 7 Décembre 1956.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez fait connaître que vous étiez d'accord pour affecter un reliquat de crédit F.I.D.O.M. de 2 millions à la réfection des digues de la Rivière St-Denis.

Les études entreprises à ce sujet par mes Services ont montré que la réfection des épis de la digue ne présentait pas d'urgence très grande.

Par contre, il a été constaté une brèche très importante sur la branche droite du barrage de retenue se trouvant dans le lit de la Rivière à 900 m. en amont de l'embouchure. Il est urgent de réparer cette brèche, afin d'éviter qu'en cas de forte crue le barrage ne soit rompu et ne provoque de graves débordements sur les quais Est et Ouest. Dans ces conditions et comme suite à l'entretien que vous avez déjà eu à ce sujet avec un des Ingénieurs de mon Service, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le dossier ci-joint prévoyant la réfection de la digue de la Rivière St-Denis.

En votre lettre précitée vous me faisiez savoir que votre Conseil Municipal serait saisi de cette question de réfection de digue dans sa prochaine séance.

Dans le cas où la délibération chargeant notre Service, tant de l'étude que du contrôle d'exécution de ces travaux, n'aurait pas été prise, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée./.

P. l'Ingénieur en Chef en congé
L'Ingénieur d'Arrondissement,
Signé: M. ZELBIN.

Le MAIRE. - Disposant d'un reliquat de crédit de l'ordre de 2.000.000 de F sur le FIDOM, j'ai donné mon accord à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées pour que ce crédit soit affecté à la réfection des digues de la Rivière.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le dossier prévoyant la réfection de cette digue et de vous demander l'autorisation de confier l'étude et le contrôle à l'exécution de ces travaux au Service des Ponts & Chaussées conformément aux prescriptions des arrêtés intervenus les 3 Mars et 21 Avril 1949.

Adopté à l'unanimité.

Mme AMELIN expose, une fois de plus, le danger auquel est exposée la population du Butor, principalement du côté de la rue des Limites. Elle demande au Maire d'intervenir pour que la réfection du canal qui dessert ce quartier puisse être faite avant les prochaines pluies.

Le MAIRE. - J'ai demandé à M. AUDRY, Géomètre, de nous présenter un projet qui puisse rejeter vers le ruisseau du Butor les eaux qui à l'heure actuelle, ont tendance à gagner la mer par le canal de l'Est. En attendant l'exécution de ces travaux, l'égout Ouest de la Route Nationale a été curé et remis en état.

Vu et approuvé
M. Denis le 22 Octobre 1957
Le Préfet
Signé: Ferréol-Gradier